



UNION DES JEUNES AVOCATS DE MARTINIQUE

MOTION DE L'UNION DES JEUNES AVOCATS DE MARTINIQUE:

L'Union des Jeunes Avocats de Martinique le Jeudi 17 Mai 2018 :

APPREND avec consternation l'incident d'audience survenu le lundi 14 mai 2018 devant la Chambre des Mineurs de la Cour d'appel de Basse-Terre où un avocat, ancien Bâtonnier, a été empêché de plaider par la Présidente de cette juridiction.

CONDAMNE fermement ce comportement portant atteinte à la liberté d'expression de l'avocat dans l'exercice concret des droits de la défense.

DENONCE toute limitation de la parole de l'avocat dans l'exercice de sa mission.

S'INDIGNE d'un tel affront violant de surcroît l'honneur de la profession d'Avocat.

RAPPELLE que la nécessaire liberté de parole de l'avocat est un gage de démocratie et constitue une garantie du droit au procès équitable comprenant le respect des droits de la défense.

APPORTE à L'Union des Jeunes Avocats de Guadeloupe, Saint Martin et Saint-Barthélemy et à l'ensemble du barreau de la Guadeloupe, son entier soutien pour le mouvement de grève qui a été voté en Assemblée générale ce mercredi 16 mai 2018.

Pour l'UJAM
Le Président
Ludovic ROMAIN